



Bruxelles, le 12 octobre 2015  
(OR. fr)

11506/15

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2014/0180 (COD)

---

---

CODEC 1121  
FIN 573  
INST 296

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 18 juin 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 322 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 7 octobre 2015. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>2</sup>.
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 43/15.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

---

<sup>1</sup> doc. 11108/14.

<sup>2</sup> doc. 12343/15.

---